

## Partenariat Médiathèque Valentin Haüy/ Département de Vaucluse : Service à destination des publics empêchés de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap

### Charte d'utilisation par les bibliothèques de lecture publique du Vaucluse

#### Préambule

Offrir un fonds de documents accessibles semble indispensable pour permettre à tous les lecteurs, y compris porteurs de troubles ou de handicaps empêchant la lecture, de profiter des services de nos bibliothèques du réseau départemental.

Dans ce cadre, le Département de Vaucluse et la Médiathèque Valentin Haüy ont signé le 22 juillet 2024 une convention pluriannuelle de partenariat pour satisfaire les besoins culturels de la population tout en participant au développement global du territoire, porté par une réelle volonté des équipes.

L'objet de la présente charte est de définir le fonctionnement de ce partenariat au sein du réseau départemental de lecture publique, de telle sorte qu'elle soit un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs puisse trouver les informations pratiques nécessaires ainsi que les obligations légales liées à l'utilisation de ces services.

Le Service Livre et Lecture du Département de Vaucluse proposera à chaque bibliothèque du réseau :

- L'accès à la plateforme Éole
- Le prêt de lecteurs DAISY
- Des outils de communication (affiches, flyers)

#### L'exception handicap

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a redéfini le champ des bénéficiaires de l'exception. Toute personne atteinte d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques peut se voir communiquer une version adaptée d'une œuvre dès lors que son handicap est constitutif d'un empêchement de lire. Cette définition permet notamment de prendre en compte les besoins des publics avec troubles cognitifs, et notamment des publics « DYS », c'est-à-dire porteurs de troubles des apprentissages tels que la dyslexie, la dysphasie et la dyspraxie.

Sont donc concernés par le service objet de cette charte, toutes les personnes rencontrant des difficultés pour lire du fait d'un handicap : personnes malvoyantes ou aveugles mais également personnes en situation de handicap moteur, de handicap mental ou personnes porteuses de troubles cognitifs empêchant la lecture (notamment dyslexiques).

L'inscription des lecteurs doit respecter le cadre de cette loi et chaque bibliothèque signataire de cette charte s'engage à la respecter.

## Inscription des usagers

L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées est définie aux articles L 122-5, L 122-5-1, L 122-5-2 et R 122-13 à R 122-22 du code de la propriété intellectuelle.

En signant cette charte d'accès au service, la bibliothèque de ..... s'engage à respecter les obligations légales et à réserver l'usage de ce service aux seuls bénéficiaires de la loi. L'inscription au service se fait obligatoirement sur présentation d'un justificatif de handicap.

La bibliothèque peut ainsi accepter à titre de justificatif (liste non exhaustive) :

- CMI (Carte Mobilité Inclusion) ou carte d'invalidité délivrées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- Certificat médical d'un médecin spécialisé (ophtalmologiste, neurologue, etc.) ou d'un médecin généraliste
- Attestation d'un professionnel de santé (orthophoniste, psychomotricien, neuropsychologue, etc.)
- Document d'origine scolaire (plan d'adaptation, certificat du chef d'établissement ou de l'enseignant référent...)
- Déclaration sur l'honneur signée par la personne handicapées empêchée de lire ou son représentant légal

Tout manquement lié au non-respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, concernant l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées, sera immédiatement sanctionné par la suspension du service.

La bibliothèque devra appliquer le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et les données personnelles recueillies ne pourront être utilisées que pour la gestion des emprunts des œuvres adaptées et des actions d'accompagnement individuelles et campagnes d'informations.

## La plateforme Éole

Chaque bibliothèque du Vaucluse peut avoir accès à un compte professionnel Éole. Sur demande auprès du Service Livre et lecture du Département de Vaucluse, chaque bibliothèque se verra remettre des identifiants de connexion, permettant de gérer leurs propres usagers.

L'accès à Éole permet d'inscrire les usagers, dans le cadre de l'exception handicap et après vérification de leur justificatif. Ce compte donne accès à plus de 50.000 livres audios en format DAISY.

Le téléchargement des livres peut se faire sans limitation de nombre et sur un support au choix. Les livres pourront ensuite être mis à disposition des usagers empêchés de lire de la bibliothèque concernée.

L'accès à Éole permet également de demander la gravure de CD à la demande pour un usager et soit, de le faire envoyer à son domicile, soit de le recevoir en bibliothèque à son attention.

Il est également possible de faire une demande de CD en dépôt pour la création d'un fonds physique. Le coût de 2 euros par CD (TTC, frais de port inclus) est alors pris en charge par la bibliothèque concernée.

Un guide complet des services est accessible en ligne : <https://eole.avh.asso.fr/espace-pro/guide>

## Lecteurs DAISY

Le Service livre et lecture du Département de Vaucluse prête aux bibliothèques en faisant la demande des lecteurs spécialisés, permettant de lire les livres au format DAISY.

Les lecteurs possèdent des touches grand format et de contraste élevé, un haut-parleur, une prise casque et de commandes vocalisées. En plus de la lecture CD, il est possible d'utiliser d'autres sources multimédias (clés USB et cartes SD).

Ces lecteurs sont prioritairement accessibles aux usagers empêchés de lire.

## Outils de communication

Le signataire de cette charte s'engage à apposer les logos du Département de Vaucluse ainsi que de la Médiathèque Valentin Haüy pour toute communication portant sur le service objet de cette charte.

Le Service livre et lecture du Département de Vaucluse met à disposition des bibliothèques partenaires les outils de communication personnalisés avec le logo du Département, librement téléchargeables à l'adresse suivante : <https://sll.vaucluse.fr/>

Les outils de communication propres à l'association Valentin Haüy (dépliant, flyer, logo, vidéo) sont librement téléchargeables à l'adresse suivante : <https://eole.avh.asso.fr/espace-pro/kit-de-communication>

Les affiches et dépliants peuvent également être envoyés sur demande auprès de la Médiathèque Valentin Haüy à l'adresse suivante : [mediathequepro@avh.asso.fr](mailto:mediathequepro@avh.asso.fr)

## Formation

Le Service livre et lecture du Département de Vaucluse s'engage à former les bibliothèques de son territoire mettant en œuvre le service mis en place dans le cadre de cette charte.

## Statistiques

La bibliothèque de ..... s'engage à fournir au Service livre et lecture du Département de Vaucluse, au plus tard le 31 janvier de chaque année, un bilan chiffré du service (cf. modèle de bilan en annexe de la présente charte).

Cette compilation reprendra le nombre de documents prêtés et téléchargés, le nombre de gravure, le nombre de documents en dépôt (fonds propre), le nombre d'usagers concernés et toute autre information nécessaire.

## Durée

Les engagements de la présente charte sont valables un an, renouvelables par tacite reconduction chaque année, tant que la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département et la Médiathèque Valentin Haüy reste valide, sauf sur dénonciation de l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception et un préavis de 3 mois.

## Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues au présent contrat par l'une ou l'autre des parties, le contrat sera résilié de plein droit après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse à l'expiration d'un délai d'un mois.

Pour la bibliothèque de .....

Le :

Nom Prénom :

Fonction :

Signature

Bilan de la bibliothèque de ..... Année .....

<b>Nombre d'usagers ayant eu recours au service</b>	
*Dont nombre d'enfants	
*Dont nombre d'adultes	
<b>Nombre de prêts effectués</b>	
*Dont nombre de téléchargements	
*Dont nombre de CD gravés	
<b>Nombre de lecteurs Daisy empruntés</b>	
<b>Nombre de titres adultes empruntés</b>	
*Dont nombre de fiction	
*Dont nombre de documentaires	
<b>Nombre de titres jeunesse empruntés</b>	
*Dont nombre de fiction	
*Dont nombre de documentaires	